

CODE DE VIE SCOLAIRE

Tout groupe organisé doit se donner des normes pour un maximum d'efficacité dans la réalisation de ses objectifs tout en respectant la liberté et la dignité des membres constituant ce groupe. Ainsi, les règles établies sont en lien avec la rigueur, le respect, l'engagement, la créativité et l'empathie. Ces cinq valeurs sont d'ailleurs au cœur même de notre projet éducatif (voir p. 6).

Comme la mission du Salésien est de former des citoyens responsables et ouverts sur le monde, le règlement de l'élève tient lieu de cadre de référence dans le but d'aider le groupe dans sa progression individuelle et communautaire et de favoriser de meilleures relations entre l'élève, les membres du personnel et la direction.

En demandant librement de fréquenter le Salésien, l'élève et ses parents s'engagent à respecter le code de vie scolaire qui leur est présenté.

L'élève qui ne respecte pas ce code s'expose à des conséquences.

Notre première valeur :

La RIGUEUR

Par la rigueur, l'élève est invité à adopter des comportements qui priorisent son organisation et sa réussite scolaires. Au Salésien, nous croyons que la rigueur à l'école s'acquiert par :

- 1- La présence en classe**
- 2- La ponctualité**
- 3- L'organisation scolaire**

1. PRÉSENCE EN CLASSE

Afin de favoriser la réussite scolaire et la motivation de chaque élève inscrit dans notre école, nous croyons que la présence en classe de façon très assidue est essentielle.

1.1 Loi de l'instruction publique

Selon la loi de l'instruction publique, l'élève doit être présent à tous ses cours et il doit obtenir une autorisation parentale pour toute sortie à l'extérieur du cadre scolaire. Tout élève qui quitte l'école pendant les heures scolaires doit avertir le directeur adjoint concerné. Aussi, il faut savoir que la participation de l'élève aux jours A est obligatoire.

1.2 Avis et motivation d'absences

Les parents sont responsables d'**aviser** l'école de l'absence de leur enfant **avant 9 h 30, le matin même** où l'enfant s'absente. S'il n'y a pas eu d'avis du parent dans les 24 heures suivant l'absence, elle sera considérée comme non motivée et une rencontre avec la direction sera demandée.

1.3 Politique d'absences prévues pour activités organisées par l'école ou pour rendez-vous médicaux

La journée précédant toute absence prévue à l'avance à un ou des cours pour participer à une activité organisée par l'école ou pour se présenter à un rendez-vous médical, l'élève doit remettre au secrétariat au moins 24 h avant le départ, la copie jaune du formulaire APAA (avant, pendant, après une activité) complété par l'élève, signé par un parent et par les enseignants concernés et autorisé par la direction adjointe concernée. L'élève est responsable d'entreprendre les démarches demandées par les enseignants.

1.4 Politique d'absences prévues pour raisons non autorisées par l'école

Pour ce qui est d'une absence prévue pour une **activité autre que celles organisées par l'école ou pour un rendez-vous médical** (par exemple pour un voyage ou pour un tournoi sportif), veuillez noter que le Salésien n'encourage pas ce type d'absence. Cependant, si l'absence est tout de même autorisée par le parent, la même procédure (formulaire APAA) s'applique. **Par contre, il faut savoir qu'aucune récupération supplémentaire ne pourra être offerte par les enseignants et, s'il y avait nécessité de reprises d'examens, des frais pourraient être imputés aux parents pour la rédaction des nouveaux examens par les enseignants concernés et pour l'administration de ces examens.**

1.5 Responsabilité de l'élève pendant son absence

L'élève est responsable de s'enquérir du contenu manqué durant son absence et **il est de son devoir de communiquer avec ses enseignants pour prendre entente.**

1.6 Retour à l'école après une absence

Dès son retour à l'école, l'élève se présente au secrétariat du cycle concerné pour recevoir un billet « Contrôle des absences ». Il conserve ce billet pour le montrer chaque fois qu'un enseignant lui en fait la demande.

2. PONCTUALITÉ

L'équipe éducative du Salésien est d'avis qu'une personne responsable et digne de confiance se doit d'être ponctuelle en prenant les mesures qui s'imposent pour l'être.

2.1 Début des cours

Afin de tirer profit de chaque minute éducative en classe, l'élève se présente en classe dès le 1er signal sonore. Au 2e signal, l'élève est assis à sa place avec tout le matériel requis pour son cours et est ainsi prêt à travailler.

2.2 Retard

Comme tout retard en classe dérange les activités pédagogiques, l'enseignant décide de la mesure disciplinaire qui s'impose. Toutefois, si le problème persiste, une rencontre avec la direction adjointe devra avoir lieu.

2.3 Sortie des cours

De façon à entendre toutes les informations données par l'enseignant, et ce jusqu'à la fin, l'élève demeure assis à sa place jusqu'au son de la cloche indiquant la fin du cours. **Les sorties ne sont pas autorisées durant les cours.**

2.4 Sortie du midi

Afin d'assurer la sécurité des plus jeunes, **l'élève du premier cycle** qui désire sortir du terrain de l'école sur l'heure du midi doit présenter à la direction adjointe ou à son représentant, une permission écrite d'un parent. Puis, avant de quitter l'école, il doit remettre cette permission au surveillant du midi.

Pour les élèves du 2^e cycle, aucune permission de sortie n'est requise. Il doit cependant agir de façon honnête et responsable sans quoi il devra répondre de ses gestes.

3. ORGANISATION SCOLAIRE

Afin de développer des méthodes de travail profitables, nous espérons que la bonne organisation du matériel scolaire et l'utilisation d'outils efficaces deviennent une priorité pour l'élève. D'ailleurs, afin d'aider les élèves dans ce sens, ils sont invités à consulter les conseils inscrits dans la section *Organisation scolaire – travail à la maison*.

3.1 Agenda scolaire

L'agenda scolaire est un outil de travail essentiel pour l'élève. Voilà pourquoi l'élève le transporte avec lui **en tout temps** pour y noter les informations concernant les travaux, études, évaluations et autres activités. Afin de toujours se retrouver à l'heure au bon endroit et au bon moment, l'élève y transcrit son horaire dès les premiers jours d'école.

3.2 Pochette de transport

Nous préconisons l'utilisation d'une pochette de transport (8½ x 11 – 13 sections) pour les élèves de tous les niveaux. En réservant une section pour chaque matière à l'horaire de l'élève, son utilisation quotidienne favorise une meilleure organisation scolaire en plus d'alléger le poids du sac d'école pour la maison.

3.3 Casiers et effets scolaires

Il est primordial que l'élève prenne les moyens et le temps nécessaires pour garder en ordre et en bon état son casier et ses effets scolaires. Aussi, afin de prévenir les vols, **l'élève doit verrouiller son casier avec un cadenas en tout temps.**

3.4 Travaux et devoirs

L'élève remet à ses enseignants des travaux propres, bien présentés, faits selon les consignes et dans les délais demandés, qu'ils soient évalués ou non.

3.5 Le plagiat ou tout autre forme de tricherie

L'élève est tenu d'avoir un comportement irréprochable à cet égard en faisant preuve d'honnêteté intellectuelle.

Il est évident que la tricherie prend différentes formes. Cependant, indépendamment de cela, nous condamnons le geste de celui qui plagie, de celui qui aide au plagiat, de même que de celui qui transmet de l'information aidant au plagiat.

De plus, nous tenons à préciser qu'avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information, le fait de copier textuellement ou en partie un document provenant d'une source médiatique sans le mentionner constitue aussi une faute grave. Il est plutôt de mise, si on cite un passage d'un texte appartenant à un auteur, de le mettre entre guillemets en identifiant bien la source d'où provient l'extrait. Donc, pour éviter le plagiat dans un travail, l'élève doit reformuler dans ses propres mots les informations lues et éviter d'utiliser le « copier/coller ».

Ainsi, l'élève pris en défaut pour plagiat se verra attribuer la note zéro et peut également se voir référé à la direction.

3.6 Sac à dos

Les sacs à dos et les sacs à main sont interdits en classe, à moins qu'ils soient indispensables pour des raisons autorisées par la direction. **Seuls les étuis de protection pour ordinateur sont permis en classe.**

Notre deuxième valeur :

Le RESPECT

Pour ce qui est de la valeur du respect, l'élève est invité à en découvrir tous les aspects que les éducateurs de l'œuvre de Don Bosco veulent lui donner au Salésien.

- **Le respect de soi, l'éthique et le savoir-vivre**
- **Le respect des autres**
- **Le respect de l'environnement**
- **Le respect des lois**

1- RESPECT DE SOI ET SAVOIR-VIVRE

Une approche éducative intégrale implique que nous insistions sur certaines habitudes de vie à adopter ainsi que sur plusieurs règles de savoir-vivre.

1.1 Hygiène de vie et équilibre

L'élève adopte des habitudes de vie qui sont susceptibles de le garder en bonne santé. Ainsi, en dormant suffisamment, en mangeant de façon équilibrée, en faisant de l'exercice régulièrement, en se gardant du temps pour ses loisirs, l'élève rend plus efficace le travail intellectuel nécessaire à sa réussite scolaire.

1.2 Tabagisme

En lien avec de saines habitudes de vie et la Loi sur le tabagisme, l'élève évite de fumer à l'intérieur de l'école, sur les terrains de l'école et sur ceux de la Ville de Sherbrooke à proximité de l'école.

1.3 Guide vestimentaire

Au Salésien, nous avons choisi de laisser la responsabilité à chaque élève de se vêtir selon sa personnalité. Par contre, il est important qu'il apprenne à adapter sa façon de s'habiller aux circonstances. À cet effet, nous avons créé, sur le portail de l'école, un Guide vestimentaire qui doit être consulté afin que les élèves s'y conforment pour se présenter à l'école. Aussi, il est essentiel de connaître le contenu de ce document avant de faire l'achat de vêtements.

1.4 Langage

Partout à l'école, l'élève utilise une manière respectueuse pour s'exprimer, tant dans son langage verbal que non verbal. Ainsi, il évite d'utiliser un langage vulgaire ou des sacres.

1.5 Cellulaires et autres appareils électroniques

Comme ces appareils peuvent nuire au climat d'apprentissage, **même éteints, ils n'entrent jamais en classe. L'élève pris en défaut se verra confisquer son appareil qui sera retenu par la direction adjointe concernée, pour une période d'un mois. La bonne utilisation des appareils électroniques est très importante sans quoi l'élève fautif sera dirigé à la direction.**

1.6 Déplacement et contact physique

L'élève adopte une attitude courtoise et un comportement sécuritaire dans ses réactions et ses déplacements dans l'école. Ainsi, l'élève se tient debout, évite de courir et de bousculer.

1.7 Manifestations amoureuses

Comme les manifestations amoureuses peuvent rendre mal à l'aise les gens autour, les amoureux doivent faire preuve de retenue en adoptant un comportement qui est de mise dans les endroits publics.

1.8 Gomme

Selon les règles de l'étiquette et du savoir-vivre, à certains endroits et dans certaines circonstances, il n'est pas de mise de mâcher de la gomme. Ainsi, au Salésien, **la gomme n'est pas autorisée en classe.**

1.9 Casquettes et couvre-chefs

L'élève est invité à enlever sa casquette, son capuchon ou tout autre couvre-chef dès son entrée dans l'école.

2- RESPECT DES AUTRES

Les élèves et le personnel du Salésien forment ensemble une communauté qui s'est dotée de règles de fonctionnement afin que règne un climat de sécurité autour de chacun.

2.1 Prévention, intimidation et violence

Le gouvernement s'est penché sérieusement sur le phénomène de l'intimidation, un fléau dans le milieu de l'éducation. Avec la loi 56, il a voulu placer un cadre fixe pour sensibiliser toutes les institutions scolaires du Québec et les amener à se mobiliser pour prévenir et contrer toutes les formes d'intimidation et de violence. À cet effet, on peut lire sur le portail de l'école, dans son intégralité, le **PROTOCOLE PRÉVENTION INTIMIDATION ET VIOLENCE.**

2.2 Respect d'autrui

L'élève manifeste une attitude positive: face à lui-même, par la maîtrise de soi; face à ses confrères, par un comportement respectant leur désir et leur droit de comprendre et d'apprendre; face à ses éducateurs, en favorisant des relations convenables.

2.3 Discipline en classe

Pendant les cours, l'élève respecte les consignes de l'enseignant, s'abstient de tout comportement nuisant au déroulement du cours et apporte avec lui le matériel requis. Il respecte les règles du droit de parole en vigueur dans la classe.

3- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Salésien étant le milieu de vie de plusieurs personnes et d'une partie de la communauté sherbrookoise, il est de la responsabilité de l'élève d'être un acteur engagé dans le respect de l'environnement et des lieux communs de l'école.

3.1 Respect de l'environnement extérieur et le stationnement

Le terrain extérieur du Salésien est un lieu très agréable et il fait partie du patrimoine environnemental de Sherbrooke. Il est donc du devoir de l'élève de s'assurer que celui-ci reste propre, en évitant de le polluer de déchets et en s'assurant que ses pairs respectent aussi cette consigne.

Les espaces de stationnements du Salésien sont exclusivement réservés au personnel et au visiteur. Les élèves sont donc invités à utiliser les services de transports en commun. S'il ne respecte pas cette consigne, la direction se donne le droit de faire remorquer les véhicules.

3.2 Respect de l'environnement intérieur

Il est de la responsabilité de l'élève d'assurer le respect de l'environnement. Ainsi, il est de son devoir de s'assurer du bon tri des déchets qu'il génère. Il doit recycler et composter quand c'est possible et s'assurer de ne pas mettre des matières indésirables dans les bacs de tri destinés au recyclage et au compostage aux cafétérias. Il doit de plus faire preuve de jugement afin de ne pas gaspiller de l'énergie et du matériel.

3.3 Bruit

Le Salésien étant une institution d'enseignement, il est essentiel que chaque élève maintienne un niveau de bruit qui est compatible au climat d'apprentissage attendu, et ce, surtout près des lieux où se tiennent des activités pédagogiques.

3.4 Respect des lieux

L'élève a la responsabilité de s'assurer que les infrastructures et le matériel du Salésien demeurent en bon état. Il doit donc éviter de dessiner (graffitis) sur les bureaux, sur les murs et sur les chaises et éviter toute forme de vandalisme. Il est aussi de son devoir d'empêcher toute forme de non-respect des lieux dont il pourrait être témoin, en signalant les délits à une personne responsable.

3.5 Utilisation adéquate du matériel

L'élève, autorisé à emprunter ou à utiliser du matériel qui ne lui appartient pas, doit s'en servir d'une façon conforme à l'usage prévu.

Il est du devoir de l'élève :

- de bien identifier chacun de ses manuels au début de l'année scolaire;
- d'identifier chacun de ses objets personnels;
- de conserver en bon état les manuels prêtés par l'école;
- de conserver en ordre et en bon état son casier.

Cependant, il n'est pas permis :

- d'échanger ses manuels avec un autre élève;
- de prêter sa carte étudiante.

3.6 Utilisation des locaux spécialisés

3.6.1 Cafétéria

Les repas et collations se prennent exclusivement à la cafétéria. Aucune nourriture n'est permise en classe et dans les corridors. Lorsque l'élève mange à l'extérieur, il doit le faire aux tables aménagées à cet effet et aux endroits indiqués et rapporter son plateau à l'intérieur après le repas. À la cafétéria, à l'heure du dîner, il doit respecter la ligne d'attente et retourner son plateau au comptoir. Celui qui apporte son "lunch" doit nettoyer sa place et disposer de ses restes aux endroits prévus à cet effet. En classe, seulement l'eau dans un contenant réutilisable et refermable est accepté.

3.6.2 Bibliothèque

Silence

À la bibliothèque, **c'est silence**. La bibliothèque est un endroit qui se veut calme et tranquille, car on peut s'y retrouver pour travailler ou pour lire en paix. Chacun a droit à la tranquillité.

Sac et nourriture

Les sacs doivent être déposés dans les casiers installés près de la porte d'entrée. Évidemment, aucune boisson ou nourriture n'est tolérée.

Prêt

Pour emprunter un livre, la carte de l'élève est nécessaire. Les volumes (un maximum de 3) sont prêtés pour un cycle scolaire (15 jours d'école).

Renouvellement

Les volumes peuvent être renouvelés pour un autre cycle. Il est essentiel d'apporter les livres à renouveler ainsi que la carte de l'élève.

Retour

Les volumes à remettre doivent être déposés au comptoir de prêt. **L'élève est responsable des documents qu'il emprunte.** Si un livre est perdu ou endommagé, il devra être remboursé.

Retard

Un délai de deux jours après la date de retour est accordé à l'élève pour remettre ses volumes. L'élève qui prend conscience du retard, retourne le volume immédiatement à la bibliothèque afin d'éviter que le montant de la dette augmente. Ensuite, l'amende devra être acquittée : **10 cents par jour, pour chaque volume en retard.** Tant que l'amende n'est pas réglée, l'élève ne peut emprunter d'autres volumes.

Réservation de livres

Il est possible de faire des réservations de volumes.

Fonctionnement

Le bon fonctionnement d'une bibliothèque est conditionné par la loyauté et l'honnêteté de tous les usagers conscients de la collaboration et de la responsabilité que chacun doit apporter.

Tout élève dont le comportement à la bibliothèque nuit à la collectivité peut encourir les mêmes sanctions que lorsque l'élève dérange en classe.

HORAIRE D'OUVERTURE
Lundi au vendredi : de 8 h 15 à 11 h 30
de 12 h 30 à 16 h 45

3.6.3 Aux plateaux sportifs

Comme partout dans l'école, les valeurs salésiennes doivent rayonner. Ainsi, sur les plateaux sportifs de l'école, nous nous attendons aux comportements suivants :

Le costume d'éducation physique est obligatoire :

- Espadrilles : conçues pour le sport et différentes de celles de tous les jours;
- Culottes sportives : shorts appropriés, joggings, leggings ;
- Gilet gris ou bleu de l'école : non modifié.

Lors des cours d'éducation physique et à la santé :

- La ponctualité est de mise;
- Une participation active favorisant le dépassement de soi;
- On doit en tout temps demander la permission pour quitter le plateau;
- Le cours se termine avec l'autorisation de quitter de l'enseignant.

Une attitude respectueuse et une éthique sportive impeccable :

- Respect du matériel;
- Respect de ses limites et de celles des autres;
- Pas de nourriture sur les plateaux sportifs;
- Utilisation d'un langage approprié.

4- RESPECT DES LOIS

Plusieurs lois régissent plusieurs aspects de la vie scolaire. Les élèves doivent s'y conformer en tous points :

- Loi sur la fréquentation scolaire;
- Loi concernant le tabagisme;
- Loi concernant la prévention de l'intimidation et de la violence.

4.1 Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

L'école faisant partie de la société, l'élève doit également respecter la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Cette loi touche notamment :

- le vol;
- l'atteinte à la vie privée;
- la diffamation (porter atteinte à la réputation de quelqu'un);
- les jeux d'argent;
- la fraude (imitation de signature);
- les méfaits publics (bombes puantes, pétards);
- les délits sexuels (agressions, harcèlement);
- les entrées par effraction;
- les voies de fait (batailles, lancer des projectiles, actes de violence);
- le vandalisme (dommages causés volontairement ou par négligence);
- la violation des règles de la sécurité routière (vitesse dans le stationnement);
- la possession d'arme ou imitation d'arme;
- la possession ou la vente de drogue ou alcool (voir La Politique drogues et alcools sur le portail).

CES GESTES SONT CONSIDÉRÉS PAR LE SALÉSIEEN COMME ÉTANT DES OFFENSES MAJEURES ET LES CONSÉQUENCES PEUVENT ALLER JUSQU'AU RENVOI.

Notre troisième valeur :

L'ENGAGEMENT

L'élève engagé adopte une attitude positive, est ponctuel et assidu. Il s'implique dans les activités proposées et fournit un travail de qualité qu'il présente dans les délais prescrits.

1. Responsabilités de l'élève

L'élève s'engage à :

- respecter la réglementation du transport scolaire;
- verrouiller ses casiers en tout temps (incluant celui dans le vestiaire sportif);
- obtenir la permission du directeur adjoint pour tout changement de casier;
- identifier chacun de ses objets personnels et scolaires;
- afficher uniquement sur les babillards après en avoir obtenu la permission de la direction;
- s'identifier à tout membre du personnel qui lui en fait la demande;
- porter sur lui la carte étudiante de l'école et sa carte d'assurance-maladie;
- participer aux jours A et aux activités organisées de l'école.

2. Activités sportives ou culturelles

L'élève qui s'engage dans une activité sportive ou culturelle s'engage également à participer à tous les entraînements et à toutes les parties. En cas d'impossibilité, il doit en aviser l'adulte responsable à l'avance. Des absences répétées et non motivées peuvent entraîner une exclusion de l'équipe ou du groupe.

3. Représentant au Conseil des élèves

L'élève élu doit donner l'exemple tant au point de vue comportemental que scolaire.

Notre quatrième valeur :

L'EMPATHIE

Le Salésien est sensible aux besoins de ses élèves. Voilà pourquoi il offre différents services d'aide.

1. LE SERVICE DE PSYCHOÉDUCATION

L'élève qui éprouve des difficultés personnelles peut profiter du service de psychoéducation de l'école. Une intervenante offre des services confidentiels et donne les ressources nécessaires à un cheminement personnel.

Écouter, accueillir et accompagner, c'est pour la vie!

Le service de psychoéducation au Salésien, c'est :

- **une ressource volontaire d'aide et d'écoute** pour les adolescent(e)s. Un service confidentiel offrant l'accompagnement et le support nécessaire à un épanouissement sain.
- **un support professionnel** visant à accompagner les parents dans leurs questionnements.
- **une action préventive** proposée dans le cadre du cours d'ÉCR favorisant le choix du mieux-être chez nos jeunes : sexualité, toxicomanie, violence, dépression, estime et affirmation de soi (intimidation).
- **une promotion de la vie** : création d'une semaine thématique sur les beaux côtés de la vie dans le but de prévenir la problématique du suicide.

Le service de psychoéducation est responsable du plan de postvention de même que de l'intervention face aux toxicomanies.

2. LE GROUPE D'ENTRAIDANTS

C'est un groupe de jeunes garçons et filles de 4e et 5e secondaire, ayant reçu une formation sur l'écoute, la relation d'aide et les diverses problématiques rencontrées au secondaire qui assure une présence réconfortante auprès de leurs pairs. De plus, il participe activement à la semaine du Mieux-Vivre. Ils sont épaulés par la psychoéducatrice et deux enseignantes qualifiées.

3. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Durant son passage au secondaire, l'élève aura à faire des choix quant à son avenir professionnel. C'est justement au cours de la démarche menant à ces choix que le service d'orientation scolaire et professionnelle agira comme guide et pourra aider l'élève à réfléchir aux différents aspects qu'impliquent ce genre de décision.

Le service s'adresse plus particulièrement aux élèves du 2e cycle, mais il peut être utilisé par tous les élèves de l'école.

Le service peut répondre à différents questionnements concernant le classement des élèves, la formation des groupes, les programmes d'études au secondaire, etc.

L'élève y trouve aussi toutes les informations concernant les études post-secondaires et le marché du travail.

L'aide peut porter sur des difficultés d'orientation, des problèmes personnels, des difficultés « d'apprentissage » ou de fonctionnement à l'école.

Si un élève veut avoir de l'aide, il devra obtenir un billet du responsable du service, si possible le matin avant les cours ; un rendez-vous lui sera fixé, dans la mesure du possible, si cela ne nuit pas à ses apprentissages en classe.

À la demande d'un professeur ou d'un membre de la direction, qui le jugera nécessaire, un élève pourra être référé au service.

Dans tous les cas, vous serez les bienvenus dans les temps d'ouverture du service.

CENTRE DE DOCUMENTATION

HEURES D'OUVERTURE

mardi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce centre est ouvert aux élèves et au personnel et offre un service de prêt de documents.

La documentation disponible informe sur les sujets suivants:

- description des métiers et professions;
- programmes d'études secondaires professionnels, collégiales et universitaires;
- situation de l'emploi sur le marché du travail;
- statistiques sur les finissants des différents programmes d'étude;
- information relative aux différents collèges et universités du Québec;
- possibilités de carrière dans l'armée;
- rédaction d'un curriculum vitae.

Notre cinquième valeur : **LA CRÉATIVITÉ**

Le Salésien a toujours su faire preuve d'ouverture, d'innovation et d'imagination.

1. L'ANIMATION PASTORALE

Le service d'animation pastorale est assumé par les Pères Alain Léonard et Iguintz Calixte, s.d.b.. Il est secondé par l'équipe des enseignants du cours d'Éthique et culture religieuse et par les membres de la Communauté salésienne.

Description générale

Le service d'animation pastorale veut inviter l'ensemble des personnes de l'école, jeunes et adultes, à vivre de l'Évangile et de la foi chrétienne. Il propose des apprentissages qui mènent à la rencontre personnelle de Jésus-Christ vivant et ressuscité. La pastorale amène l'élève à s'engager à vivre des valeurs évangéliques dans la vie quotidienne.

Certaines activités de la pastorale sont offertes à tous les élèves durant les cours d'Éthique et de culture religieuse. D'autres activités, pour des élèves "qui veulent aller plus loin", ont lieu sur l'heure du midi, en soirée ou en fin de semaine.

Trois locaux sont à la disposition de la Pastorale: l'**Oasis** (Séminaire, local 112), l'**Arc-en-ciel** (Pavillon, local 261) et l'**Arche** (Séminaire, secteur de la communauté au 2e étage).

Exemples d'activités offertes à tous les élèves:

- Célébrations eucharistiques et pénitentielles;
- Journées de pastorale de 9 h à 16 h (rue Québec ou au Camp Savio);
- Activités spéciales en préparation à Noël et à Pâques;
- Divers mouvements de pastorale adaptés pour les jeunes selon leur âge ou leur niveau;
- Aide individuelle pour les élèves qui le désirent ou qui en ont besoin;
- Journées missionnaires (sensibilisation à l'aide internationale);
- Fête de Don Bosco (Bosco Show);
- Camp d'été avec le Bosco bicycle;
- Activités d'implication communautaire (bénévolat);
- Préparation au sacrement de confirmation pour ceux qui le désirent;
- 24 heures de silence à l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac;
- Jeunes missionnaires salésiens au Mexique et en Haïti (J.M.S.).

2. LES ASSISTANTS ÉDUCATEURS

Les assistants éducateurs sont des élèves de 5e secondaire qui reçoivent une formation tout au long de l'année scolaire afin d'assister les éducateurs adultes de l'école dans leur tâche d'accompagnement auprès des plus jeunes élèves. Ils sont sélectionnés pour leurs qualités ainsi que pour leurs comportements exemplaires; ils doivent donc agir comme des modèles.

3. CENTRE D'AIDE

Le Centre d'aide chapeaute plusieurs activités d'aide proposées aux élèves qui éprouvent des difficultés scolaires passagères ou récurrentes. Des rencontres de médiation sont offertes aux élèves vivant des problèmes dans plusieurs matières. Ces rencontres permettent à l'élève de se connaître davantage, de cibler l'origine de ses difficultés (organisation, motivation, gestion du temps...) et d'identifier le moyen le plus efficace d'y remédier.

Plusieurs moyens sont également mis de l'avant pour aider les élèves. Des rencontres individuelles lors des périodes d'étude, des rencontres de groupes et des rencontres d'aide par les pairs (aide offerte par des élèves de 4e et de 5e secondaire) peuvent être offertes aux élèves. L'aide par les pairs, comme les autres mesures, concerne généralement une matière en particulier, notamment les matières de base comme les mathématiques, le français et l'anglais.